

Fiche n° 2 : Faire campagne pour le vélo

1. Vous faire connaître

Avant l'été, vous devez vous faire connaître auprès des groupes politiques du conseil municipal. L'objectif est de créer des relations informelles avec le politique. Rencontrez-les pour instaurer une relation de confiance, gage de bonne communication par la suite.

- Formez un "groupe projet municipales" au sein de l'antenne en charge de piloter la campagne municipale et les relations avec les candidats/élus
- Commencez par faire un bilan du mandat actuel (ce qui a été fait ou pas pour le vélo)
- Essayez de rencontrer les groupes politiques qui ont une chance de faire partie de la majorité au moins une fois avant l'été pour leur parler du sujet vélo. Et si vous pouvez, rencontrez tous les groupes!
- Rapprochez-vous éventuellement d'autres associations existantes (associations environnementales ou de parents d'élèves), qui auront peut-être déjà des contacts au sein du conseil ou des ressources utiles et peuvent être des alliés pour vos demandes.

Etablir une cartographie des acteurs

Commencez par lister les personnes à rencontrer au sein de chaque groupe, et classez-les selon leur degré de sympathie pour le vélo, celles à convaincre, celles qui sont déjà acquises à la cause etc... et faites des priorités.

2. Construire votre programme

En parallèle, vous devez aussi réfléchir aux propositions que vous allez présenter aux candidats au deuxième semestre. Nous avons préparé une liste de propositions type pour les candidats aux municipales. Vous pouvez partir de cette base pour l'adapter à votre commune.

- Commencez par recenser collectivement avec les adhérents tous les points qui devraient être améliorés
- Vous pouvez aussi organiser une réunion ouverte à tous pour recueillir les souhaits des habitants en termes d'itinéraires cyclables et quels aménagements ils aimeraient voir réalisés

Utiliser les résultats du baromètre

Utilisez les résultats du Baromètre des villes cyclables. Cela vous permettra de faire un diagnostic de votre commune : identifier les besoins, établir des solutions et comparer avec des villes voisines.

Vous pouvez retrouver tous les résultats du baromètre sur https://granddebat.parlons-velo.fr/carte/

• Localiser et préciser vos propositions. Concernant le stationnement il peut être intéressant d'indiquer précisément les endroits stratégiques, idem pour les zones 30 ou les zones de rencontre.

3. Présenter vos propositions aux candidats

A partir de la rentrée vous devez disposer de propositions concrètes. Cela vous permettra d'entamer la deuxième phase de dialogue avec les candidats, après votre travail d'approche réalisé au premier semestre. Avec toutes les données que vous avez recueillies vous pouvez maintenant faire une liste de propositions que vous allez défendre auprès des candidats.

- Etablir votre liste de propositions. Le plus simple est de personnaliser le document générique préparé par la permanence MDB pour l'adapter à votre contexte local
- Rendez ces propositions publiques en communiquant sur les réseaux sociaux et envoyez-les à tous les candidats.

Pour illustrer ces propositions vous pouvez aussi faire un relevé sur une carte interactive des itinéraires et aménagements cyclables souhaités. Cela peut être plus pratique et plus marquant pour communiquer ces propositions aux élus.

Préparer son entretien avec un candidat

<u>Avant</u>: Pensez à préparer un document synthétique avec les positions de MDB et les propositions concrètes selon votre contexte. Ayez bien en tête qui est le candidat, quelle position il occupe et son avis sur le sujet. Si vous savez qu'il n'est pas favorable pensez à avoir préparé votre argumentaire (cf. fiche n°1).

<u>Pendant la réunion</u>: remerciez le candidat pour avoir pris le temps de vous rencontrer et demandez de combien de temps il dispose. Présentez ensuite rapidement MDB, la situation de la commune et vos propositions. Poussez-le à se positionner ces propositions et remettez-lui la grille d'engagement.

Après : obtenir un retour sur la grille d'engagement et rendez-la publique.

4. Parler vélo pendant la campagne

Pendant la campagne : l'objectif principal est d'amener les candidats à se positionner et à s'engager publiquement sur la question du vélo. Il va donc falloir les convaincre de le faire, et pour ça vous pouvez :

- Participer aux réunions publiques et interpeller directement les candidats sur ce qu'ils comptent faire pour le vélo
- Rencontrer les candidats et recueillir leurs engagements
- Inviter les candidats à une balade à vélo dans votre ville
- Organiser des actions médiatiques : dessiner des pistes cyclables, faire des actions de sensibilisation dans les écoles
- Organiser un débat entre les candidat.e.s

Organiser un débat sur le vélo

<u>Avant</u>: Trouvez un lieu, invitez officiellement les candidat.e.s au moins un mois à l'avance. Communiquez au maximum à l'avance sur l'évènement. Préparez vos questions.

<u>Pendant</u>: désignez quelqu'un pour modérer le débat (poser les questions et donner la parole). Commencez par faire un tour de table des invités et posez ensuite la première question en laissant à chaque candidat le temps de se positionner. Pensez à la communication en direct sur les réseaux sociaux (notamment twitter).

Quels sont les pouvoirs du Maire?

Avant de rencontrer les candidats aux élections municipales, il est important de bien connaître les pouvoirs du maire et des élus municipaux.

La **commune** (ou l'intercommunalité) a la compétence de la voirie communale et est chargée de l'animation locale. Elle est votre interlocuteur privilégié pour les services de mobilité, la concertation sur des projets d'aménagement urbain et la facilitation des déplacements à vélos des enfants. Les élections municipales désignent à la fois les représentants au niveau de la commune et de l'intercommunalité.

Au-delà des compétences des communes, il y'a des documents réglementaires fondateurs qui régissent l'aménagement urbain tels que :

- le Plan local d'urbanisme (PLU),
- le Plan de déplacement urbain (PDU)
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Ces textes sont cruciaux car ils définissent la stratégie d'aménagement d'une ville. Chaque modification ou révision de ces textes doit faire l'objet d'une enquête publique. Les communes et intercommunalité de plus de 20 000 habitants sont désormais obligées d'établir un **Plan Climat - Air - Énergie Territorial** (PCAET) qui peuvent comporter un volet mobilité.

Les **intercommunalités**¹ sont des rassemblements de communes (EPCI, communauté de commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, syndicats etc...). Leur compétence se limite soit aux thématiques attribuées par la loi, soit à celles déléguées par les communes qui les composent (qui peuvent porter sur la voirie par exemple). Dans le cadre du vélo elles peuvent être intéressantes quand elles sont autorités organisatrices de la mobilité. Dans ce cas elles sont chargées de définir les plans de déplacements urbains, et elles peuvent repenser les modes actifs en lien avec les politiques d'urbanisme par exemple. Les élus municipaux étant également pour certains élus communautaires, il est important de les sensibiliser sur ces enjeux et les amener à prendre des engagements qui dépendent du niveau intercommunal.

Le **département**² est votre interlocuteur pour résorber les coupures urbaines entre deux centres urbains ou pour ce qui a trait aux voiries départementales. Cependant les mairies sont souvent consultées pour le réaménagement de ces axes. Obtenir un soutien des candidats au réaménagement d'un axe départemental est donc important.

La **Région** est utile pour les communes, car elle peut financer une partie de leur politique vélo à travers son plan vélo de 100 millions d'euros.

Contact permanence MDB: Louis Belenfant: 07 68 82 62 17 et Raphaëlle Ancelin: 06 33 32 65 00

https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2016/09/2015 VT39 eecran.pdf

²https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2016/09/Dpartement_Bonnes-raisons-et-piliers_DRC_Nov2015-1.pdf